



## Délibérations

de la Commission permanente

**Séance du vendredi 26 mars 2021**

**N° CP-2021-3-5-2**

### **ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE À L'ASSOCIATION DE GESTION DU FICHER UNIQUE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT HLM**

**Présidence de :** BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, ESCHLIMANN Michèle, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick ; MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent  
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy  
TRIMAILLE Philippe Alain donne procuration à VOGT Pierre

#### **ABSENTS :**

DELATTRE Cécile, DREXLER Sabine, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU les articles L 441-2-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation relatifs à la demande de logement social,
- VU les délibérations du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-5-10-1 du 7 décembre 2018 et du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD-2015-110 d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétence du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la 5ème Commission insertion, habitat et lutte contre la pauvreté,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les statuts de l'association Alsacienne de Gestion du Fichier Partagé de la Demande de logement social (AAGEFIPADE) joints en annexe à la présente délibération et adhère à ladite association en tant que membre fondateur ;
- Autorise le versement d'une cotisation de 12 500 € prélevée sur le programme 044 – Opération 008 - chapitre 011 – fonction 552 - nature 6281.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité